

## **20 - Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public**

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** L'Union des Commerçants de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, l'association des Commerçants des Chaprais, l'association Madeleine Avenir souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public :

- la braderie d'été les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2016,
- le vide-grenier de Battant le 2 juillet 2016,
- les Instants Gourmands du 25 au 28 août 2016,
- le Troc des Chaprais le dimanche 4 septembre 2016,
- la braderie d'automne les 14 et 15 octobre 2016,
- le vide-grenier de Battant le 15 octobre 2016,
- le marché de Noël du 24 novembre au 24 décembre 2016,
- le marché de Noël solidaire du 10 au 18 décembre 2016.

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations se fait moyennant une redevance d'occupation.

Aussi, est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, dont les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public varieraient suivant les manifestations pressenties.

En ce qui concerne les braderies d'été et d'automne, les droits d'occupation seront encaissés au moyen d'une régie municipale de recettes dont le régisseur est nommé parmi les membres de l'association organisatrice, à savoir l'Union des Commerçants de Besançon (UCB). Pour les Instants Gourmands et le Marché de Noël, les droits d'occupation seront encaissés au moyen de la régie municipale créée à cet effet, ceci conformément aux précédentes autorisations délivrées par le Conseil Municipal de Besançon.

Pour le Troc des Chaprais, un titre de recettes forfaitaire de 250 € sera adressé à l'association par la Ville de Besançon.

### **Modalités d'occupation du domaine public**

#### **1) Braderies d'été et d'automne, organisées par l'UCB**

Une convention passée avec l'UCB, association organisatrice règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier.

Ainsi, toutes autorisations d'occupation du domaine public délivrées dans les voies publiques occupées par les braderies telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de ces manifestations.

Il est proposé que :

- le domaine public de la Boucle à l'exclusion de la rue Battant dans sa partie basse jusqu'à la place Bacchus, soit mis à disposition de l'Union des Commerçants de Besançon, pour ces braderies, sous condition des réserves émises ci-dessus,
- le montant des droits d'occupation soit calculé sur la base équivalente des montants des foires et marchés soit 2,30 € le mètre linéaire journalier, encaissés le jour même, pour le compte de la Ville de Besançon, par le régisseur de l'UCB.

## **2) Instants Gourmands et marché de Noël organisés par l'OCAB**

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise les Instants Gourmands et le Marché de Noël.

Ces deux manifestations se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public correspondant à savoir la promenade Granvelle pour les Instants Gourmands et une partie des places de la Révolution et Pasteur (dans la limite et sous réserve des emprises des différents travaux en cours dans le secteur),
- Les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 et encaissés via la régie de recettes municipale mise en place,
- Une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier tenant compte notamment des emprises des différents chantiers pouvant intervenir sur la ville, notamment place de la Révolution, ainsi que des contraintes de sécurité pompiers.

## **3) Troc des Chaprais**

En 2011, l'association, anticipant les travaux liés au tramway, avait avancé sa manifestation en juin. Après analyse de la manifestation et devant le constat d'une certaine désaffection due à l'avancée de la date du troc, l'association a proposé à la Ville de Besançon de réaliser son troc un dimanche en septembre.

Cette année, elle propose de réaliser cette manifestation le dimanche 4 septembre 2016.

Il est proposé que cette manifestation se déroule ce jour-là en occupant la rue de Belfort dans sa partie comprise entre la rue Baille et la place de la Liberté, sur la totalité de la rue des Chaprais et rue de la Liberté. Aucun déballage ne sera autorisé place Flore.

Toutes les autorisations d'occupation du domaine public délivrées sur les voies publiques occupées par le troc telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de cette manifestation.

Une convention de mise à disposition sera signée entre les parties, un titre de recettes de 250 € sera émis pour mise à disposition du domaine public.

## **4) Vide grenier de Battant**

Les précédentes braderies d'été et d'automne ont démontré la difficulté à organiser un déballage de commerçants, sédentaires ou non sédentaires, dans la rue Battant en même temps que les deux jours de braderie dans la boucle, présentant une masse critique suffisante pour attirer la clientèle sur cette rue.

Malgré cela, les commerçants souhaitent participer, mais sous une forme plus originale, à ces braderies, et attirer les flux vers leur quartier.

C'est pourquoi ils ont souhaité confier à Madeleine Avenir, le soin d'organiser pendant les samedis de braderie 2016, un vide grenier dans la rue Battant, laquelle sera mise à disposition de Madeleine Avenir via une convention à signer entre les parties.

Un titre de recettes de 150 € sera émis pour mise à disposition du domaine public.

### 5) Marché de Noël solidaire

Depuis plusieurs années, RéCiDev, en partenariat étroit avec la Ville de Besançon, organise le marché Solidaire de Noël, square St-Amour.

Une soixantaine d'associations y proposent des produits artisanaux, des livres, et des jeux des quatre coins du monde ; l'artisanat ou les aliments proposés sont issus du commerce équitable ou d'un partenariat commercial entre des associations franc-comtoises et des artisans ou producteurs.

Tous les midis, un plat du monde est à déguster dans l'espace restauration, une buvette proposant produits biologiques ou du commerce équitable, est accessible en continu.

Cette année, l'édition se déroulera du 10 au 18 décembre 2016. La redevance d'occupation demandée sera assise sur la délibération du 14 décembre 2015, et émise par un titre de recettes.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

**«M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, Mme COMTE-DELEUZE (2) et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.*